



## ÉLECTION

P.3

## HORAIRE

SERVICE DE L'URBANISME

P.8

## VENTES DE GARAGE

P.8

## RINÇAGE

DES CONDUITES D'AQUEDUC

P.9

## CONTENU

Conseil municipal	2
Avis publics	3
Vie municipale	5
Informations sur les services	8
Histoire et patrimoine	14
Bibliothèque	15
Loisirs et culture	16
Vie communautaire	20
Calendrier de juin	24

## FÊTE NATIONALE 2024

Page 16 et 17



## PROGRAMMATION DES ACTIVITÉS D'ÉTÉ



Page 18



## CAMP SPORTS

Page 19

## À la mairie

### MAIRE



**Mario St-Pierre**  
450 772-5574



### DISTRICT 1



**Geneviève Hébert**  
450 772-0806

### DISTRICT 2



**Vacant**

### DISTRICT 3



**Jean Pinard**  
450 772-5427

### DISTRICT 4



**Sylvie Guévin**  
450 774-0698

### DISTRICT 5



**Luc Darsigny**  
450 772-6683

### DISTRICT 6



**Pascale Pinette**  
450 300-5500

## Hôtel de ville



### SERVICE D'URBANISME

En télétravail les mardis, jeudis et vendredis  
En présentiel les lundis et mercredis  
selon l'horaire de bureau  
Appelez au 450 772-2488 poste 0

## Édifices municipaux

### Centre sportif et culturel

50, avenue Garneau  
Saint-Pie (Québec) J0H 1W0

Téléphone : 450 772-2488



### Pavillon des loisirs

165, rue Lacasse  
Saint-Pie (Québec) J0H 1W0

Téléphone : 450 772-2488



### Bibliothèque

65-A, avenue Saint-François  
Saint-Pie (Québec) J0H 1W0

Téléphone : 450 772-2332

### HORAIRE

**Mardi, mercredi, jeudi:**  
de 11 h 30 à 16 h 30  
de 18 h 30 à 20 h 30  
**Samedi:** 10 h à 14 h



## Services municipaux

<b>Dominique St-Pierre</b>	Directrice générale et trésorière d.st-pierre@villest-pie.ca	772-2488	poste 226
<b>Eric Sergerie</b>	Assistant-trésorier comptabilite@villest-pie.ca	772-2488	poste 229
<b>Annick Lafontaine</b>	Greffière greffe@villest-pie.ca	772-2788	poste 230
<b>Sophie Boilard</b>	Inspectrice en bâtiment et environnement urbanisme@villest-pie.ca	772-2488	poste 223
<b>Robert Choquette</b>	Directeur des Travaux publics r.choquette@villest-pie.ca	772-2488	poste 224
<b>Julie Nicolas</b>	Directrice des Loisirs loisirs@villest-pie.ca	772-2488	poste 236
<b>Jean-Yves Bergeron</b>	Coordonnateur en Loisirs coordo.loisirs@villest-pie.ca	772-2488	poste 227
<b>Martine Garon</b>	Responsable de la bibliothèque biblio@villest-pie.ca	772-2332	
<b>Sylvain Daigneault</b>	Directeur du Service sécurité incendie s.daigneault@villest-pie.ca	772-2488	
<b>Yves Demers</b>	Premiers répondants y.demers@villest-pie.ca	772-2488	
<b>Alexandria Boucher</b>	Préventionniste prevention@villest-pie.ca	772-2488	poste 252

### Nouveau!

Si vous avez des questions ou des commentaires à adresser aux conseillers municipaux, il est possible de le faire en faisant parvenir un courriel à l'adresse suivante : [elus@villest-pie.ca](mailto:elus@villest-pie.ca)

## Coordonnées:

### Hôtel de ville:

77, rue Saint-Pierre, Saint-Pie (Qc) J0H 1W0

Téléphone: 450 772-2488

Télécopieur: 450 772-2233

Courriel: [st-pie@villest-pie.ca](mailto:st-pie@villest-pie.ca)

Site internet: [www.villest-pie.ca](http://www.villest-pie.ca)

### HEURE D'OUVERTURE:

#### Hôtel de ville:

Lundi au jeudi: 8 h 30 à 16 h 30  
(Fermé de 12 h 30 à 13 h)

Vendredi: 8 h à 13 h

#### Service de voirie

Lundi au vendredi: Horaire variable  
(Fermé de 12 h à 13 h)

#### Urgence voirie et aqueduc

1 888 792-7179

SPA de Drummond: 1 855 472-5700



## PROMULGATION RÈGLEMENT # 281 CONCERNANT LA TARIFICATION POUR LA FOURNITURE OU L'UTILISATION DES BIENS OU DES SERVICES DE LA MUNICIPALITÉ

1. AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée, que le conseil municipal a adopté le 7 mai 2024 le règlement mentionné en titre.
2. Le but visé par le règlement numéro 281 est de mettre à jour les tarifs exigibles pour la fourniture de certains biens ou services rendus par la municipalité.
3. Ce règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.
4. Toute personne intéressée peut s'adresser au bureau municipal, aux heures d'ouverture habituelles, pour en obtenir une copie imprimée ou le consulter sur le site internet de la Ville.

Donné à Saint-Pie, ce 20 mai 2024

Annick Lafontaine, greffière

## ÉLECTION

Par cet avis public, Annick Lafontaine, présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la municipalité :

1. Le poste de conseiller au district numéro 2 est ouvert aux candidatures.
2. Toute déclaration de candidature à ce poste ouvert devra être produite au bureau de la présidente d'élection, situé au 77, rue Saint-Pierre, Saint-Pie, aux jours et heures suivants :

du 31 mai 2024 au 14 juin 2024

du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30

vendredi de 8h à 13h

**À NOTER** que le vendredi 14 juin 2024 le bureau sera ouvert de 9 h à 16 h 30.

3. Si plus d'une personne pose sa candidature à ce même poste, **un scrutin** sera tenu aux dates et aux heures suivantes :

Jour du scrutin : **Dimanche 14 juillet 2024 de 10h à 20h**

Jour de vote par anticipation : **Dimanche 7 juillet 2024 de 12h à 20h.**

4. J'ai nommé monsieur Eric Sergerie pour agir à titre de secrétaire d'élection.
5. J'ai nommé monsieur Eric Sergerie comme adjoint pour recevoir les déclarations de candidature.
6. Vous pouvez me rejoindre à cette fin, au bureau de la présidente d'élection, situé au 77, rue Saint-Pierre à Saint-Pie, au numéro de téléphone 450 772-2488.

Donné à Saint-Pie, ce 20 mai 2024.

La présidente d'élection, Annick Lafontaine, greffière

## ENTRÉE EN VIGUEUR — RÈGLEMENT 268-2024

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que le conseil municipal a adopté le 2 avril 2024 le règlement numéro 268-2024 intitulé « Règlement sur la démolition d'immeubles ».

Le règlement numéro 268-2024 a pour objet de désigner trois conseillers et conseillères comme membres du comité de démolition au lieu du conseil complet et de mettre à jour les dispositions s'y référant.

À cette fin, le règlement prévoit l'interdiction de travaux de démolition complète ou partielle d'un bâtiment assujéti à moins que le propriétaire n'ait au préalable obtenu une autorisation du Comité de démolition et que la Municipalité n'ait délivré un certificat autorisant la démolition.

Les dispositions du règlement portent, notamment, sur la formation et les responsabilités du Comité de démolition, les

documents devant accompagner une demande, la procédure du traitement d'une demande, les critères d'évaluation d'une demande d'autorisation de démolition ainsi que les montants des amendes en cas de contravention au règlement.

La MRC des Maskoutains a délivré le certificat de conformité à l'égard de ce règlement le 25 avril 2024.

Ce règlement est en vigueur depuis la délivrance du certificat de conformité de la MRC des Maskoutains et est disponible pour consultation à l'hôtel de ville, situé au 77, rue Saint-Pierre, à Saint-Pie, durant les heures régulières d'ouverture où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Donné à Saint-Pie, ce 29 avril 2024.

Annick Lafontaine, greffière



## AVIS PUBLICS

### **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION LE MARDI 4 JUIN 2024 SUR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 77-102 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'AUTORISER L'USAGE « CENTRE D'ENTRAÎNEMENT » DANS LA ZONE NUMÉRO 407**

**Aux personnes susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement ci-dessus mentionné, avis public est donné de ce qui suit :**

#### **1. Adoption du premier projet de règlement**

Lors de la séance du conseil municipal tenue le 7 mai 2024, le conseil a adopté, par résolution, le premier projet de règlement numéro 77-102 intitulé « *Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser l'usage « centre d'entraînement » dans la zone numéro 407* ».

#### **2. Assemblée publique de consultation**

Conformément à l'article 123 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation aura lieu le **mardi, 4 juin 2024 à 18 h 45 à la salle du conseil municipal située au 77, rue Saint-Pierre**, à Saint-Pie. Au cours de l'assemblée publique, on expliquera le projet de règlement et on entendra les personnes et les organismes qui désireront s'exprimer.

#### **3. Objet du premier projet de règlement**

Comme son titre l'indique, le premier projet de règlement numéro 77-102 a pour objet d'autoriser, dans la zone numéro 407 (voir plan ci-joint), l'usage centre d'entraînement sous réserve que celui-ci soit exercé à titre d'usage complémentaire à une activité principale liée à la fabrication d'équipements de conditionnement physique.

Ce premier projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

#### **4. Consultation du projet de règlement**

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal situé au 77, rue Saint-Pierre, à Saint-Pie, durant les heures régulières d'ouverture où tout intéressé peut en prendre connaissance ainsi que sur le site internet de la municipalité sous l'onglet Avis publics et règlements adoptés. Les personnes intéressées peuvent également appeler au numéro (450) 772-2488, poste 223 pour toute question ou information supplémentaire sur le projet de règlement.

DONNÉ à Saint-Pie, ce 20 mai 2024

Annick Lafontaine, greffière





## AVIS

Les versions intégrales des procès-verbaux et des règlements sont disponibles sur le site internet ou en version imprimée au bureau municipal pour toute personne qui en fera la demande auprès du secrétariat. Veuillez noter que les versions officielles sont détenues à l'hôtel de ville. Aucun frais de reproduction ou de poste ne sera exigé au demandeur.

## PROCÈS-VERBAL

de la séance spéciale du 29 avril 2024 à 20 h.

### PREMIER RÉPONDANT/POMPIER ET ASSISTANT-PRÉVENTIONNISTE – EMBAUCHE

Le conseil entérine l'embauche de monsieur Éric Robert à titre de premier répondant/pompier et assistant-préventionniste à compter du 29 avril 2024 et autorise le maire et la directrice générale, ou leurs substituts respectifs, à signer le contrat de travail de monsieur Éric Robert.

### LETTRÉ DE DÉMISSION DU CONSEILLER DU DISTRICT # 2 – DÉPÔT

Conformément à l'article 316, al. 3 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la greffière dépose la lettre de démission de M. Pierre Blais, conseiller du district # 2 reçue le 25 avril 2024 avec effet immédiat.

### PÉRIODE DE QUESTIONS ET LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 20h13.

## PROCÈS-VERBAL

de la séance ordinaire du 7 mai 2024 à 19h.

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 mai 2024 soit adopté en ajoutant le point suivant au varia, à la demande de la conseillère Pascale Pinette.

13. Publication de l'article «Coup de pouce aux pollinisateurs» rédigé par le Comité de développement durable, sous la rubrique «Actualités» du site web de la Ville de Saint-Pie.

### COORDONNATEUR DES LOISIRS – PERMANENCE

Le conseil confirme la permanence de M. Jean-Yves Bergeron, à titre de coordonnateur des loisirs, à compter du 29 avril 2024 et majoration du salaire horaire du coordonnateur des loisirs à 30 \$.

### CONGRÈS 2024 - AUTORISATION

Le conseil autorise l'inscription du directeur du Service de sécurité incendie pour le congrès de l'AGSICQ (Association des gestionnaires en sécurité incendie et civile du Québec) au montant de 850 \$, plus taxes et de lui rembourser tous les frais afférents et l'inscription du directeur adjoint pour les journées du dimanche et du lundi au montant de 495 \$, plus taxes.

### OBLIGATIONS DE L'ORGANISME MUNICIPAL EN VERTU DE LA CHARTE DE LA LANGUE FRANÇAISE - ADOPTION DE PROCÉDURE ET DE DIRECTIVE

La Ville de Saint-Pie s'engage, de façon exemplaire, à utiliser la langue française, à en promouvoir la qualité, à en assurer le rayonnement au Québec de même qu'à en assurer la protection; La Ville de Saint-Pie adopte la directive précisant la nature des situations dans lesquelles la Ville de Saint-Pie entend utiliser une autre langue que le français;

La Ville de Saint-Pie adopte la procédure de traitement des plaintes relatives aux manquements aux obligations de la Ville de Saint-Pie en vertu de la Charte de la langue française;

### CAMPAGNE DE VACCINATION ANTIGRIPPALE EN MILIEU RURAL – DEMANDE DE SERVICE AUPRÈS DU CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX (CISSS) DE LA MONTRÉGIE-EST

Le conseil déclare l'intérêt de la Ville de Saint-Pie à permettre à ses citoyens de pouvoir recevoir les services de vaccination antigrippale en milieu rural offerts par le CISSS de la Montérégie Est directement dans sa municipalité, permettant un meilleur accès aux services de santé et limitant les déplacements inutiles sur le territoire maskoutain, et ce, pour l'édition 2024; La Ville de Saint-Pie s'engage à fournir les infrastructures essentielles à la tenue de ce service, dont la salle et l'équipement nécessaire au bon fonctionnement de la campagne de vaccination en milieu rural, en plus de soutenir, par des communications appropriées, la promotion et l'information pertinente à ses citoyens ainsi que d'offrir le soutien logistique requis pour la préparation de l'événement; et le conseil autorise la MRC des Maskoutains à acheminer au CISSS de la Montérégie Est, pour et au nom de la Municipalité, la confirmation de participation de la Municipalité au processus de décentralisation des services lors des campagnes annuelles de vaccination antigrippale.

### REPRÉSENTANTS DE LA VILLE – DÉSIGNATION

Désignation de M. Luc Darsigny comme représentant du conseil sur le comité consultatif d'urbanisme en remplacement de M. Pierre Blais, désignation de Geneviève Hébert comme responsable des questions famille et création d'un comité de pilotage pour la mise à jour de la Politique familiale,.

### IDENTIFICATION DES ÎLOTS DÉSTRUCTURÉS EN ZONE AGRICOLE – DEMANDE À LA MRC DES MASKOUTAINS

Le conseil demande à la MRC des Maskoutains de mettre l'emphase sur cette demande et d'inclure le lot 2 971 230 d'une superficie de 2 132.7 m.c. et le lot 2 971 787 d'une superficie de 2 330.2 m.c., tous 2 situés sur le rang de la Rivière Sud, dans les îlots déstructurés en zone agricole.

### ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 77-101 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'AUTORISER, DANS LES ZONES COMPRISÉES DANS LE PÉRIMÈTRE D'URBANISATION, L'AMÉNAGEMENT D'UN LOGEMENT ACCESSOIRE AU SOUS-SOL D'UNE HABITATION UNIFAMILIALE

L'objet de ce règlement est d'autoriser, dans toutes les zones comprises dans le périmètre d'urbanisation, l'aménagement d'un logement accessoire au sous-sol d'une habitation unifamiliale isolée.

### AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 77-102 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'AUTORISER L'USAGE « CENTRE D'ENTRAÎNEMENT » DANS LA ZONE NUMÉRO 407

AVIS DE MOTION est donné qu'à une assemblée subséquente le règlement numéro 78-10 modifiant le règlement de lotissement numéro 78 sera présenté pour adoption.



L'objet de ce règlement est d'autoriser, dans la zone numéro 407 située en bordure de la rue Saint-Pierre, l'usage centre d'entraînement exercé à titre d'usage complémentaire à une activité principale liée à la fabrication d'équipements de conditionnement physique.

### **PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 77-102 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'AUTORISER L'USAGE « CENTRE D'ENTRAÎNEMENT » DANS LA ZONE NUMÉRO 407**

Le conseil adopte le premier projet de règlement numéro 77-102 intitulé « *Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser l'usage « centre d'entraînement » dans la zone numéro 407* » et une assemblée de consultation sera tenue mardi, le 4 juin 2024 à 18 h 45 à la salle du conseil municipal située au 77, rue Saint-Pierre, afin d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 78-10 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT CONCERNANT LA LARGEUR MINIMALE D'UN LOT SITUÉ SUR LA LIGNE EXTÉRIEURE D'UNE COURBE ET LE DIAMÈTRE MINIMAL D'UN CERCLE DE VIRAGE**

L'objet de ce règlement est de diminuer de 14 mètres à 12 mètres la norme de largeur minimale d'un lot situé sur la ligne extérieure d'une courbe et de réduire de 33 mètres à 28 mètres la norme de diamètre minimal d'un cercle de virage aménagé à l'extrémité d'une rue sans issue.

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 281 CONCERNANT LA TARIFICATION POUR LA FOURNITURE OU L'UTILISATION DES BIENS OU DES SERVICES DE LA MUNICIPALITÉ**

L'objet de ce règlement vise à mettre à jour les tarifs exigibles pour la fourniture de certains biens ou services rendus par la municipalité.

### **ENTRETIEN DE L'AIR CLIMATISÉ DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX – OCTROI DU CONTRAT**

Le conseil octroie le contrat pour l'entretien de l'air climatisé des bâtiments municipaux à la compagnie Synairtech, pour les montants suivants : usine de filtration, de juin 2024 à mai 2025, 1 461.48 \$, plus taxes; hôtel de ville / pavillon, automne 2024 et printemps 2025, 754.86 \$, plus taxes; bibliothèque, trois visites en 2024 et une en 2025, 1 405.96 \$, plus taxes;

### **RECONSTRUCTION DE LA CONDUITE D'AMENÉE D'EAU BRUTE – PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME PRIMEAU 2023 – AUTORISATION**

Le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRIMEAU 2023.

### **MISE À NIVEAU DE LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES – OCTROI DU CONTRAT**

Octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Nordmec Construction inc., pour les travaux de mise à niveau de la station d'épuration des eaux usées pour un montant de 1 416 000 \$, plus taxes.

### **MISE À NIVEAU DE LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES – SURVEILLANCE DES TRAVAUX – OCTROI DU MANDAT**

Octroi du mandat à la firme Tetra Tech QI inc. pour la surveillance des travaux pour un montant forfaitaire de 110 000 \$, plus taxes, conformément à leur offre de service en date du 29 mars 2024.

### **INSPECTION ET ANALYSE DES BORNES D'INCENDIE – REJET DES SOUMISSIONS**

CONSIDÉRANT l'écart considérable de prix entre les deux soumissions, et que les prix soumis ne sont pas représentatifs du montant estimé pour ce contrat; Le conseil rejete les soumissions reçues relativement à l'inspection et l'analyse des bornes d'incendie dans le cadre de l'appel d'offres TP-INSP-BF-2504-2024 et n'octroie aucun contrat.

### **PROLONGEMENT DE LA RUE SANSOUCY – PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS ET DE L'ESTIMÉ DES TRAVAUX – OCTROI DU MANDAT**

Octroi du mandat pour la préparation des plans et devis et de l'estimation des coûts des travaux de prolongement de la rue Sansoucy à la firme Tetra Tech QI inc., pour un montant forfaitaire de 17 300 \$, plus taxes, conformément à leur offre de services professionnels du 2 mai 2024, dont les frais seront défrayés par le promoteur Habitations Pitre et Fils inc.

### **PROLONGEMENT DE LA RUE SANSOUCY – AUTORISER LES SIGNATURES DES ENTENTES AVEC LE PROMOTEUR**

Le conseil autorise le maire et la greffière à signer l'entente avec le promoteur Habitations Pitre et Fils inc. concernant les plans et devis et l'estimé des travaux ainsi que l'entente concernant les travaux à réaliser concernant les travaux de prolongement des infrastructures sur la rue Sansoucy.

### **CONTRAT DE DÉNEIGEMENT ET DE DÉGLAÇAGE – MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ) - RENOUELEMENT**

Le conseil autorise le renouvellement du contrat mentionné ci-dessus selon les conditions énoncées dans la correspondance du 26 avril 2024; et autorise la directrice générale ou son substitut à signer le protocole d'entente et tous les documents afférents.

### **TRAVAUX RUES SAINT-PAUL ET SAINT-JOSEPH – AUTORISER LE PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF # 3 ET ACCEPTATION PROVISOIRE DES TRAVAUX**

Le conseil autorise le service de la trésorerie à effectuer le paiement du décompte progressif # 3 concernant la partie des travaux assumée par la Ville de Saint-Pie sur les rues Saint-Paul et Saint-Joseph à la compagnie Excavation St-Pierre & Tremblay pour un montant de 22 241,15 \$, incluant toutes les taxes, représentant l'acceptation provisoire des travaux réalisés en 2023 et la libération d'une partie de la retenue contractuelle;

Le conseil autorise le service de la trésorerie à effectuer le paiement du décompte progressif # 3 concernant la partie des travaux assumée par le promoteur sur les rues Saint-Paul et Saint-Joseph à la compagnie Excavation St-Pierre & Tremblay pour un montant de 10 346,86 \$, incluant toutes les taxes, représentant l'acceptation provisoire des travaux réalisés en 2023 et la libération d'une partie de la retenue contractuelle;

### **SERVICE DES LOISIRS – EMPLOYÉS À TEMPS PARTIEL – EMBAUICHE**

Le conseil autorise l'embauche des employés pour les divers emplois à temps partiel à occuper au Service des loisirs selon la liste préparée par Julie Nicolas, directrice du Service des loisirs.



## **PROGRAMMATIONS 2024 – EMBAUCHE DES EMPLOYÉS CONTRACTUELS**

Le conseil autorise la directrice du Service des loisirs à procéder à l'embauche des professeurs pour animer les cours des programmations printemps, été et automne 2024.

## **ACHAT D'UN ABREUVOIR EXTÉRIEUR – AUTORISATION**

Le conseil autorise le Service des loisirs à procéder à l'achat et à l'installation d'un abreuvoir extérieur permettant de remplir les bouteilles d'eau au terrain des loisirs, pour un montant maximum de 3 531 \$, plus taxes.

## **ACHAT D'ABRIS SOLAIRES POUR LES JEUX D'EAU – AUTORISATION AVEC APPROPRIATION DE SURPLUS**

Le conseil autorise le Service des loisirs à procéder à l'achat d'abris solaires pour les jeux d'eau au terrain des loisirs, pour un montant de 19 556 \$, plus taxes.

## **ACHAT D'UNE CLÔTURE POUR LE PARC CANIN – AUTORISATION AVEC APPROPRIATION DE SURPLUS**

Le conseil autorise l'achat et l'installation d'une clôture entourant le parc canin à la compagnie Clôtures High-Tech, pour un montant de 22 795 \$, plus taxes.

## **PROJET DE RÉGLEMENTATION POUR LES RIVIÈRES YAMASKA ET NOIRE – APPUI DU DÉPÔT**

Le conseil autorise madame Amélie Gamache, adjointe parlementaire du député fédéral monsieur Simon-Pierre Savard-Tremblay, à signer et déposer, auprès du Bureau de la sécurité nautique (BSN) de Transports Canada, au nom de la Ville de Saint-Pie le formulaire d'évaluation préliminaire pour une demande de règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments (RRBUB) du Guide des administrations locales, le formulaire intitulé « Liste de contrôle d'une demande en vertu du RRVUB » et le document intitulé « Demande de restriction sur la rivière Yamaska » dûment préparé par celle-ci. Les documents énumérés précédemment selon préalablement approuvés par la direction générale de la Ville de Saint-Pie; autorise madame Amélie Gamache, adjointe parlementaire du député fédéral monsieur Simon-Pierre Savard-Tremblay, à agir auprès du Bureau de la sécurité nautique (BSN) de Transports Canada au nom de la Ville de Saint-Pie à titre de personne-ressource; La Ville de Saint-Pie, si la demande de restriction est acceptée, défraie les coûts initiaux de l'acquisition et de l'installation de la signalisation et de son entretien pour le règlement sur les restrictions visant l'utilisation de bâtiments (RRVUB), à sa promotion, l'éducation et à sa communication, et ce,

pour le tronçon de la rivière Yamaska sur son territoire.

## **CONSTRUCTION D'UN TOIT SUR LA PATINOIRE MULTIFONCTIONNELLE – AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES**

Le conseil autorise la direction générale à procéder à un appel d'offres pour la construction d'un toit sur la patinoire multifonctionnelle.

## **SEMAINE QUÉBÉCOISE DES FAMILLES – PROCLAMATION**

Proclamation de la Semaine québécoise des familles, pour la période du 13 au 19 mai 2024.

## **JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE – PROCLAMATION**

Proclamation de la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie le 17 mai et mise en berne du drapeau en hissant le drapeau aux couleurs de LGBTQ+.

## **SSI – DÉMISSION**

Le conseil accuse réception de la démission de monsieur Émile Crevier-Coulombe à titre de pompier et le remercie pour ses loyaux services.

## **SALAIRES ET COMPTES PRÉSENTÉS**

Le conseil approuve et entérine les dépenses et les paiements des comptes présentés et des salaires: comptes présentés: 556 786.87 \$, remboursements d'emprunts déboursés 571 755.20 \$, salaires : 275 460,72 \$

## **APPUI À LA MUNICIPALITÉ D'UPTON – DEMANDE DE RÉVISION DE LA LOI SUR LA FISCALITÉ MUNICIPALE POUR LES TAXES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

La Ville de Saint-Pie appuie la Municipalité d'Upton en demandant au gouvernement du Québec une révision de la Loi sur la fiscalité municipale relative aux services policiers afin de revoir à la baisse la charge fiscale imposée aux municipalités pour le financement de la Sûreté du Québec;

## **DOCUMENT DÉPOSÉ : Rapport du maire sur les faits saillants des états financiers 2023**

## **LEVÉE DE LA SÉANCE**

La séance est levée à 22 h 45.





## INFORMATIONS SUR LES SERVICES

### INFO FLASH

- Les bureaux municipaux seront **fermés lundi le 20 mai** pour la fête des Patriotes.
- La route Michon est **ouverte**.
- Les quais sont **maintenant** installés à la descente de bateau.
- Le 3<sup>e</sup> versement des taxes municipales viendra à échéance **le 30 mai**.



### SERVICE DE L'URBANISME

## RAPPEL DE L'HORAIRE

**La haute saison pour les travaux extérieurs est arrivée et il est opportun de rappeler que le permis est nécessaire.**

En effet, certains travaux nécessitent un permis et l'inspectrice en bâtiment et en environnement est la seule personne à pouvoir l'émettre. **Madame Sophie Boilard** est maintenant présente au bureau les lundis et mercredis seulement. **Elle est en télétravail les mardis, jeudis et vendredis. Il est possible de lui parler du lundi au vendredi aux heures régulières de bureau.** Veuillez prendre note qu'en général, il est possible de faire préparer votre permis par téléphone, sans avoir à se déplacer.

## \*IMPORTANT\*

**En raison de la forte demande, il faut désormais prendre rendez-vous pour la rencontrer, soit auprès d'elle ou de la réception.**

### VENTES-DÉBARRAS (DE GARAGE)

*Selon le règlement numéro 201 concernant les ventes-débarras (ventes de garage), deux fins de semaine sont autorisées durant l'année, soit la deuxième fin de semaine du mois de juin et la deuxième fin de semaine du mois d'août.*

**Si vous avez des questions, contactez l'hôtel de ville au 450 772-2488.**

**De plus, les conditions suivantes doivent être respectées :**

- Une vente-débarras ne peut être tenue en d'autres temps qu'entre 8 heures et 17 heures et elle doit s'effectuer à l'extérieur du bâtiment.
- La vente ne peut durer plus de deux jours consécutifs.
- Ne peut être mis en vente des aliments ou des breuvages pendant la vente-débarras.
- Il est interdit d'annoncer par enseigne une vente-débarras ailleurs que sur le terrain où a lieu la vente. Une seule enseigne d'une superficie maximum de 6 pieds carrés est autorisée sur le site. L'enseigne peut être installée au plus tôt 24 heures avant le début de la vente et devra être enlevée immédiatement après la fin de la vente.
- Aucune vente-débarras ne doit avoir lieu ou empiéter sur le trottoir et sur la rue.
- À la fin de la vente, le propriétaire ou le locataire doit nettoyer complètement son terrain.
- La vente-débarras ne doit nuire d'aucune sorte à la visibilité des automobilistes et des piétons.



La première vente de garage autorisée aura lieu les

**8 ET 9 JUIN**

### ATTENTION À L'ENDROIT OÙ VOUS PLANTER VOS ARBRES !

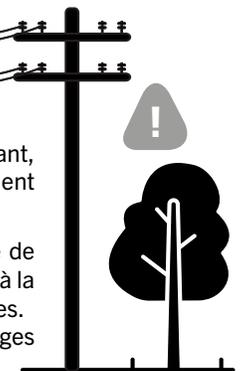
Planter un arbre apporte de grands bienfaits. Cependant, planter un arbre à certains endroits peut également engendrer de grandes conséquences :

- sous les fils électriques signifie qu'il sera nécessaire de procéder à un émondage lorsque les branches seront à la hauteur des fils, ce qui peut causer du tort à ces arbres.
- dans l'emprise de la Ville peut occasionner des dommages considérables aux infrastructures municipales.

D'ailleurs, certaines essences sont strictement interdites à moins de 15 mètres de toute ligne de propriété, de tout bâtiment, de toute fosse septique et champ d'épuration, de tout puits et de toute infrastructure d'alimentation en eau potable ou d'élimination des eaux usées ou pluviales en raison de leurs racines qui s'étendent et endommagent les infrastructures souterraines.

**Il s'agit du peuplier faux-tremble, du peuplier blanc, du peuplier de Lombardie, du peuplier du Canada, du saule, de l'érable argenté et de l'orme américain.**

Nous demandons votre collaboration afin d'éviter des dommages aux arbres et aux infrastructures !





## RINÇAGE DES CONDUITES D'AQUEDUC ET DES BORNES FONTAINES

Veillez prendre note que la Ville de Saint-Pie procédera au rinçage des conduites d'aqueduc et des bornes fontaines de tout le réseau de Saint-Pie.

**DU 10 AU 14 JUIN, DU 17 AU 21 JUIN ET DU 24 AU 28 JUIN 2024**

*Durant cette période, il est fortement conseillé de vérifier l'eau avant de faire votre lessive ou de la consommer et, si nécessaire, de laisser couler l'eau froide du bain quelques minutes.*



## PETITS CADEAUX CANINS

Le propriétaire ou le gardien d'un chien est tenu de ramasser immédiatement, et en tout temps, les petits cadeaux laissés au sol par leur compagnon. De plus, il doit s'assurer d'avoir en sa possession, lors de ses promenades, les moyens appropriés (ex. sac à déchets) pour enlever et disposer de ces mêmes petits cadeaux.

Ramasser les matières fécales de son animal :

- ◆ C'est faire preuve d'un comportement responsable puisque cela permet d'éviter que nos enfants soient exposés à des infections bactériennes ou qu'ils mettent simplement le pied dedans.
- ◆ C'est contribuer à la préservation d'un environnement propre.
- ◆ C'est poser un geste qui ne peut qu'améliorer l'opinion publique quant à la propreté de notre ville mais également à l'endroit de nos amis canins et de leurs propriétaires.

**À noter qu'il ne suffit pas seulement de les ramasser. Il est essentiel d'en disposer aux endroits appropriés c'est-à-dire : dans les bacs à déchets !**

- ⊘ Les bacs de recyclage c'est non !
- ⊘ Les blocs de béton à la descente de bateau c'est non !
- ⊘ À terre c'est non !
- ⊘ Sur le bord des trottoirs c'est non !

**NOUS VOUS REMERCIONS DE  
VOTRE COLLABORATION.**



## RAPPEL IMPORTANT

Il est interdit de troubler la paix, la tranquillité et le bien-être des personnes du voisinage en causant du bruit de quelque façon que ce soit. Si une personne ne respecte pas ce règlement, elle peut être déclarée coupable d'une infraction du présent article.

### **SELON LE RÈGLEMENT G-300, CHAPITRE 6 : ARTICLE 42 – BRUIT**

*Il est interdit à toute personne de causer, de provoquer ou de permettre que soit causé, de quelque façon que ce soit, du bruit de nature à troubler la paix, la tranquillité et le bien-être.*

*En toute circonstance et aux fins de l'application du premier paragraphe, le propriétaire, le locataire ou l'occupant d'un immeuble ou d'un logement est responsable du bruit causé dans les lieux qu'il occupe et peut être déclaré coupable d'une infraction au présent article sans qu'il soit nécessaire de démontrer qu'il a aidé, conseillé, encouragé, incité ou participé à la commission de l'infraction.*

### **ARTICLE 43 – TRAVAUX BRUYANTS**

*Entre 22 heures et 7 heures la semaine et entre 22 heures et 8 heures le samedi et dimanche, il est interdit à toute personne d'exécuter ou de faire exécuter des travaux susceptibles de faire du bruit de façon à nuire à la paix, à la tranquillité et au bien-être, notamment mais non limitativement :*

- ⊗ scier ou fendre du bois;
- ⊗ tondre le gazon;
- ⊗ faire de la soudure;
- ⊗ effectuer des travaux de menuiserie, de débosselage ou de mécanique.

Il en est de même pour les VÉHICULES ROUTIERS :

### **CHAPITRE 7 – VÉHICULE ROUTIER**

#### **ARTICLE 45 – BRUIT**

*Il est interdit à toute personne de se servir d'un véhicule routier de façon à causer des bruits inutiles et excessifs de nature à troubler la paix, la tranquillité et le bien-être. »*

**MERCI DE VOTRE COLLABORATION**



## INFORMATIONS SUR LES SERVICES

CIToyENS DE SAINT-PIE BRANCHÉS À L'AQUEDUC

# HORAIRE D'UTILISATION EXTÉRIEURE DE L'EAU POTABLE

Arrosage de pelouse, jardins, fleurs, arbres et autres végétaux	Heures	# civiques pairs	# civiques impairs
Arrosage mécanique (boyau d'arrosage, tourniquet, etc.)	<b>AUTORISÉ</b> 19 h à 22 h	jours pairs	jours impairs
Système de gicleurs avec contrôle électronique	minuit à 3 h 19 h à 22 h	jours pairs	jours impairs
Arrosage manuel à l'aide d'un contenant d'une capacité de 40 litres maximum	<b>AUTORISÉ</b> en tout temps		
Nouvelle plantation, tourbage ou ensemencement	<b>Permis requis*</b>	<b>AUTORISÉ</b> en tout temps	

Lavage de véhicules	Heures	# pairs	# impairs
Lundi au vendredi	8 h à 19 h	jours pairs	jours impairs
Samedi et dimanche	8 h à 19 h	pour tous	
Lavage à la main à l'aide d'un contenant	en tout temps		



\*Disponibles à la réception de l'hôtel de ville.

## FEUX SUR LE TERRITOIRE DE SAINT-PIE

*Avec le beau temps qui vient, le nettoyage du terrain débute.  
L'hiver a laissé plusieurs branches cassées.  
Pour vous en départir, voici deux suggestions :*

1. Les branches peuvent être mises dans le bac brun si elles mesurent moins d'un pouce de diamètre / 2,5 cm ou moins.
2. Vous pouvez allumer un feu de camp. Voici les conditions à respecter :

### SI VOUS ÊTES DANS LE TERRITOIRE URBAIN, DOMAINE BOUSQUET, DOMAINE JOYEUX OU LAC DES TILLEULS :

- \* Vous devez avoir un foyer extérieur muni d'un pare-étincelle
- \* Vous devez respecter un dégagement de trois mètres de tous les côtés ainsi que de la ligne de propriété

### SI VOUS ÊTES DANS LE TERRITOIRE RURAL DE LA MUNICIPALITÉ :

- \* Vous devez avoir un pourtour incombustible autour de votre feu
- \* Les flammes doivent être inférieures à un mètre
- \* L'emplacement du feu doit être à dix mètres de tout bâtiment
- \* Si vous avez beaucoup de branches, vous pouvez demander à la Municipalité un permis de brûlage. Les conditions vous seront alors communiquées.

## RÈGLEMENTS POUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE



- \* Il doit y avoir une personne raisonnable qui surveille le feu.
- \* N'utilisez aucun produit inflammable comme combustible.
- \* Les seules matières autorisées sont : les bûches, les branches et les feuilles.
- \* Le vent doit avoir une vitesse **inférieure** à 20 km/h.
- \* L'indice d'assèchement de la SOPFEU doit être de modéré ou bas.
- \* Il faut s'assurer que le feu est bien éteint avant de quitter les lieux.





## SERVICE DE SUPPRESSION DE BOITES AUX LETTRES

**GRATUITEMENT!**

*Vous ne vous servez plus de votre boîte aux lettres? Améliorons la sécurité routière! La Ville de Saint-Pie procédera au retrait de votre boîte aux lettres si vous le désirez!*

Depuis quelques années nous remarquons que plusieurs boîtes aux lettres en bordure de la route ne sont plus utilisées. Afin d'améliorer la sécurité routière et de faciliter le déneigement, la Ville de Saint-Pie offre à ceux qui le désirent, le retrait de votre boîte aux lettres, ainsi que la restauration de l'accotement. Il suffit de remplir le formulaire papier ou de fournir les informations par courriel à [st-pie@viljest-pie.ca](mailto:st-pie@viljest-pie.ca) afin que votre boîte aux lettres soit retirée de l'accotement.

**Toutes vos demandes sont prises en note et seront effectuées au cours de l'été!**



## FORMULAIRE

77, rue Saint-Pierre, Saint-Pie (Québec) J0H 1W0 ou par courriel au [st-pie@viljest-pie.ca](mailto:st-pie@viljest-pie.ca)



- Oui, je veux faire retirer mon installation de boîte aux lettres**
- Je veux garder les pièces qui seront retirées**
- La Ville peut se départir des pièces retirées**

**Signature :**

**Nom :** \_\_\_\_\_

**Adresse :**

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

## BACS BRISÉS LE SAVIEZ-VOUS?

Si votre bac pour la collecte est brisé, il vous suffit de communiquer avec la Ville au

**450 772-2488**  
**poste 0**



et nous allons faire une demande de réparation auprès de la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains afin que celui-ci soit réparé,

**SANS FRAIS!**

## LES BACS BRUNS ET LES BACS VERTS NE DÉMÉNAGENT PAS!

Tous les bacs de récupération (verts) et les bacs de matières organiques (bruns) fournis et distribués par la Ville de Saint-Pie demeurent la propriété de la Ville. Le numéro de série qui y est apposé correspond à chaque adresse civique.

➔ **DANS LE CAS DE LA PERTE OU DU BRIS D'UN BAC FOURNI PAR LA VILLE, LE PROPRIÉTAIRE DOIT REMBOURSER À LA VILLE LE COÛT DE SON REMPLACEMENT OU DE SA RÉPARATION.**

## ATTENTION

Lors d'un déménagement, les bacs bruns et verts doivent obligatoirement rester avec l'immeuble (maison), ils ne sont pas transférables à un autre immeuble.





## INFORMATIONS SUR LES SERVICES

# BACS D'APPOINT POUR LA COLLECTE DE MATIÈRES ORGANIQUES

Au printemps, il arrive que notre bac de matières organiques se remplisse particulièrement vite dû aux travaux effectués sur les terrasses. Dans ces circonstances, il est possible d'utiliser des contenants d'appoint pour placer les matières organiques.

À cet effet, il est toujours possible d'utiliser des **poubelles rondes traditionnelles, des boîtes de carton, des sacs à feuilles en papier et même le bac gris**. Cependant, si vous utilisez le bac gris, celui-ci doit être clairement identifié comme contenant des matières organiques. L'identification doit être suffisamment grosse pour être visible du véhicule de l'entrepreneur.

### Portez une attention particulière...

Le « bac de remplacement », quel qu'il soit, ne doit pas contenir de résidus domestiques susceptibles de contaminer le chargement dirigé vers le centre de compostage.

**LA RÉGIE TIENT ÉGALEMENT À RAPPELER QUE LE BAC VERT DE RECYCLAGE NE PEUT EN AUCUN CAS REMPLACER LE BAC GRIS OU BRUN, MÊME S'IL EST IDENTIFIÉ À CET EFFET.**



## 2 CONSEILS



### POUR PRÉPARER LA VIDANGE DE VOTRE INSTALLATION SEPTIQUE !

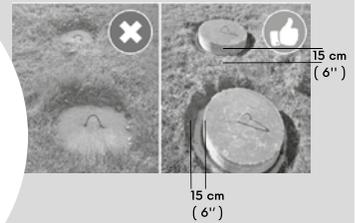
#### 1 Maintenez votre dossier à jour

En nous communiquant tout changement de coordonnées téléphoniques, de propriétaire ou d'installation septique

#### 2 Dégager les couvercles 15 cm (6pouces) autour et en profondeur

#### Le saviez-vous?

Un accès d'une hauteur minimale de 1,2 mètres (4 pieds) est nécessaire pour manipuler les couvercles sous un balcon, un patio ou un agrandissement.



Pour d'autres conseils de préparation des lieux qui pourraient vous éviter des frais de déplacements inutiles: [www.riam.quebec](http://www.riam.quebec)  
450 774-2350



## PROGRAMME RÉGIONAL DE VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

# CALENDRIER DE VIDANGES 2024

## 2024



### Du 27 juin au 17 juillet 2024

Les dates présentées dans le présent document pourraient être modifiées, en fonction de la fin de la période de dégel fixée par le ministère des Transport du Québec ou de circonstances indépendantes de notre volonté.

ROUTE-RANG

- Grand Rang Saint-François
- Chemin Saint-Dominique
- Rue des Bouleaux
- Rue des Pins
- Rue des Érables
- Rue de l'Aurore
- Rue Bousquet
- Rue Messier
- Avenue De Granpré
- Rue Desmarais
- Rue Saint-Jacques
- Rue Brais
- Chemin Lussier
- Rang des Grande-Allonges
- Route 235
- Chemin Roy
- Rang de la Rivière Nord
- 3<sup>e</sup> Rang de Milton
- Rue des Buissons
- Rue des Prés-Verts
- Rue des Trèfles
- Rue Dubois
- Rue Locas
- Rue des Merisiers
- Rue des Saules
- Rue des Pruches
- Rue de la Coulée
- Rue des Ruisseaux
- Rue des Lilas
- Rue de la Piscine
- Rue des Sous-Bois
- Rue des Tilleuls
- Rue des Cèdres
- Rue des Sociétaires
- Rue des Bâtisseurs
- Rue des Pionniers
- Rue des Fondateurs
- Rue des Patriotes

## 2025

Le calendrier des vidanges 2025 sera déterminé suite à la période de vidange de 2024. L'ordre des municipalités, le nombre d'installations et les routes pourraient varier en fonction de l'expérience acquise.

- Petit rang Saint-François
- Rang Bas-de-la-Rivière
- Rang de la Rivière Sud
- Rang de la Montagne
- Rang d'Emileville
- Route 235 (Rang Elmire, Rang Espérance)
- Rang Double
- Rang Saint-Ours
- Rang de la Presqu'île
- Grand rang Saint-Charles





## INSTALLATIONS SEPTIQUES DÉGAGER LES COUVERCLES POUR ÉVITER DES FRAIS...



**Saviez-vous que grâce à son Programme régional de vidange des installations septiques, la Régie assure la réduction des risques de contamination des eaux souterraines et de surface ainsi que la valorisation des boues, notamment en compost, dans le respect des normes environnementales?**

C'est sans compter les avantages du Programme pour les propriétaires, notamment le coût abordable du service ainsi que la réduction des risques de colmatage de l'élément épurateur, ce qui permet la prolongation de la durée de vie de celui-ci. La Régie profite de l'occasion pour souligner l'excellente collaboration des citoyens, laquelle permet d'obtenir des résultats extrêmement positifs pour notre environnement, avec plus de 16 400 tonnes de boues collectées et valorisées l'an dernier.

Afin d'éviter des frais de déplacements inutiles, il est impératif de porter une attention particulière à la lettre transmise à chaque adresse dont l'installation septique doit être vidangée cette année, laquelle lettre indique la semaine prévue pour la vidange ainsi que les indications de préparation. Celle-ci vous sera envoyée quelques semaines avant la date de votre vidange. Le calendrier est disponible sur le site Internet de la Régie.

Les règles d'opération ayant été resserrées afin de protéger la santé et la sécurité des travailleurs, lorsque les couvercles sont situés sous une construction (ex. balcon, patio ou agrandissement de maison), un accès d'une hauteur minimale de 1,2 mètre (4 pieds) sera nécessaire afin de permettre l'application d'une technique de travail sécuritaire. Aucun employé n'est autorisé à entrer dans un espace clos à cause des risques d'émanation de gaz toxiques potentielles.

### LES RECOMMANDATIONS SUIVANTES POURRAIENT ÉGALEMENT VOUS ÉVITER DES FRAIS SUPPLÉMENTAIRES:

- **Dégager 15 cm (6 pouces) autour de chaque couvercle et en profondeur;**
- **Éviter de déposer des matières dangereuses, chimiques, métalliques, toxiques, explosives, corrosives ou radioactives dans l'installation septique;**
- **Maintenir chaque dossier à jour.**

Advenant tout changement de propriétaire, d'installation septique, de coordonnées téléphoniques ou pour toute autre information pertinente, nous vous invitons à communiquer directement par téléphone avec la coordonnatrice du Programme régional de vidange des installations septiques de la Régie au **450 774-2350** ou à consultez notre site internet **www.riam.quebec**.

### VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

## MAINTENIR SON DOSSIER À JOUR POUR ÉVITER DES FRAIS DE DÉPLACEMENTS INUTILES !

Afin d'éviter des frais supplémentaires liés au déplacement inutile de l'entrepreneur, chaque citoyen concerné par le programme doit préparer son installation préalablement à la vidange et mettre son dossier à jour à la Régie pour être informé à l'avance de la date prévue pour la vidange, notamment en fournissant un numéro de téléphone valide.

**Il est important d'informer la Régie de tout changement de propriétaire ou des changements de coordonnées de ceux-ci, notamment les coordonnées téléphoniques. Il est également important d'informer la Régie de toute modification des installations septiques situées sur le territoire visé par le programme.**

Vous pouvez communiquer directement par téléphone avec la coordonnatrice du Programme régional de vidange des installations septiques de la Régie au 450 774-2350 ou en consultant le site Internet au [www.riam.quebec](http://www.riam.quebec).



RÉGIE  
INTERMUNICIPALE  
d'Acton et des Maskoutains



LA GESTION DES  
INSTALLATIONS SEPTIQUES,  
UNE RESPONSABILITÉ  
COLLECTIVE!



## LES MAÎTRES-CHANTRES, DIRECTEURS DE CHORALE ET LEURS ADJOINTS

Dans les villages d'autrefois, la musique était le fief du maître-chantre, du curé, de l'organiste.

Paul-Henri Hudon nous le décrit bien : *Il avait de la voix, du coffre, le chantre attiré. S'il n'avait pas l'éloquence d'un M. Chapleau, ni la plume d'Arthur Buies, il savait émouvoir par son organe vocal ! Il rivalisait avec le "souffleur" de l'orgue, à savoir qui porterait les notes jusqu'au-delà de la rivière. Le "Credo" de la messe des Morts, les litanies de Saint-Joseph, le "Panis Angelicus" du Salut, rien ne lui était hors de portée. Chant grégorien et monodie latine, jouant entre le moderato et l'allegro, il faisait l'envie du curé qui tenait à peine son point d'orgue. Le maître-chantre pouvait, lui, maintenir la dernière note, prolonger la musique vocale bien au-delà du temps marqué. De plus quand on détenait ce privilège, on le tenait longtemps.*

Saint-Pie eut son premier maître-chantre le 13 février 1831 en la personne de Jean-Baptiste Lemoine. Devant l'exigence de ce poste, la tâche était rémunérée. Le livre du 175<sup>e</sup> nous en cite une longue liste, à la page 45. La grand'messe du dimanche et des fêtes d'obligations, tout comme les dévotions exigeaient sa présence. Nos souvenirs ne peuvent évidemment pas remonter au début mais, pour les plus âgés, il peut demeurer le visage des vieux du temps et un souvenir qu'ils avaient chanté dans les cérémonies de leur enfance.

Comme l'ensemble de l'Église d'avant le Concile Vatican II, ce rôle était avant tout masculin. Les religieuses de la Présentation de Marie avait leur chapelle au Couvent et leur présence à l'église se résumait à la grand'messe du dimanche et des fêtes d'obligations. Elles se joignaient à l'occasion aux Vêpres et y ajoutaient leur voix. Les chants étaient en latin à cette époque.

De ces temps anciens, on pourrait citer quelques noms tels Frère Émery, Frère

Valérien ou encore Jean-Paul Beaudry, Henri-Paul St-Pierre, Jean-Paul Gosselin, Élie Chênevert, Amédée Lebeau, Gaétan Ducharme. Pour beaucoup, participer à la chorale du chœur représentait une belle fierté.

Suite à Vatican II, le renouveau liturgique accepte les filles et les épouses dans ces chorales. Des cours de chant sont donnés à Saint-Hyacinthe et en 1964 la nouvelle chorale prend forme. Rolande Desnoyers Davignon, organiste, et six femmes,

auxquelles se joignent quelques religieuses du couvent, composent le groupe. Citons-les : Mesdames Lucienne Loiselle Blais, alto; Thérèse Cabana Adam, soprano; Georgette Duclos Cordeau, soprano; Marie Berthe Chagnon Fontaine, alto; Yvette Gadbois Baril, alto; Palma Martin Patenaude, soprano. Soulignons le long mandat de Thérèse St-Pierre Dion qui suivit de 1979 à 1995. Des d'hommes y participent également.

Depuis cette chorale évolue continuellement, certaines quittent et d'autres s'ajoutent. J'en fus témoin récemment avec le décès de ma sœur Françoise, devenue avec les années la doyenne avec ses 51 ans de loyaux services.

L'équipe est toujours bien en place avec Claudine Poirier, qui partage les tâches avec sa sœur Roseline Poirier, Michelle Tessier, Madeleine Loiselle, Édith Farley, Laure St-Pierre.



DESSIN DE HENRI JULIEN [1852—1908]



CHORALE LORS DU RETOUR DES CLOCHES LE 17 NOVEMBRE 2023.



## NOUVEAUTÉS

Pour voir d'autres nouveautés, consultez le catalogue de la bibliothèque au [WWW.VILLEST-PIE.CA](http://WWW.VILLEST-PIE.CA)



## EMPRUNTER LE NUMÉRISEUR DE DIAPPOSITIVES

Cet appareil donnera une seconde vie à vos souvenirs ! Pour conserver vos photos sur votre ordinateur et les visionner sans avoir à dénicher un projecteur, numérisez vos diapositives et vos négatifs. L'appareil est disponible pour le prêt à la bibliothèque municipale. **La carte SD n'est pas incluse.**



## VENTE DE LIVRES à petits prix

### PRÉPAREZ VOS SACS À EMPLETTES!

La vente de livres presque neufs se déroule à partir du **mercredi 5 juin** durant les heures d'ouverture de la bibliothèque. Une belle variété de documents retirés de la collection ou reçus en dons seront mis en vente à petit prix.

**Premiers arrivés, premiers servis!**  
**ARGENT COMPTANT SEULEMENT**



## BALADE D'IDENTIFICATION DE PLANTES AVEC MAUREEN

**Vous souhaitez reconnaître les plantes qui poussent autour de vous?**

Une balade dans les rues de Saint-Pie vous permettra d'en apprendre plus sur les plantes qui nous entourent. D'une durée d'environ 2 heures, la balade vous permettra de voir et d'identifier des plantes variées, de découvrir leur usage. Le toucher, l'odorat et même le goût seront utilisés lors de cette sortie.

**Rendez-vous à la bibliothèque municipale pour le départ SAMEDI LE 1<sup>ER</sup> JUIN DE 10 H À 12 H**



Bonnes chaussures de marche | Rythme lent  
L'activité aura lieu même sous la pluie

**Inscription obligatoire en téléphonant à la bibliothèque au 450-772-2332 ou par courriel [biblio@villest-pie.ca](mailto:biblio@villest-pie.ca)**

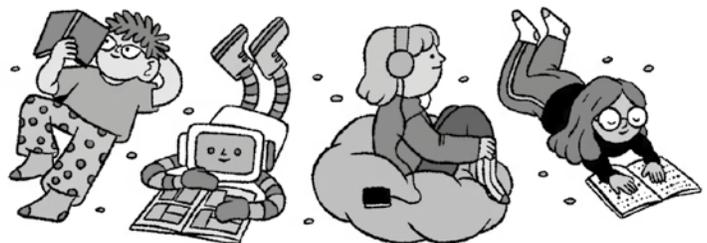


## Club de lecture d'été TD 2024

Du plaisir pour les enfants dans les bibliothèques publiques du Canada

### Vis l'aventure!

Le Club offre des suggestions de livre et des activités gratuites pour tous les enfants, tout au long de l'été. Participe n'importe où et n'importe quand: à la bibliothèque, à la maison, en ligne, partout où ton été te mènera!



Le Club se déroulera **le mercredi après-midi** à la bibliothèque municipale à partir du **3 juillet**. Nous vous proposerons des suggestions de lecture, des activités pour bricoler et s'amuser. C'est une belle façon d'encourager les enfants à continuer de lire pendant l'été.



## LOISIRS ET CULTURE



# LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC

# 22 JUN 2024

À SAINT-PIE, AU TERRAIN DES LOISIRS  
165, RUE LACASSE

## PROGRAMMATION

- 9 h** Début du tournoi de balle de rues
- 10h30-12h** Inscriptions au tournoi de pétanque
- 11h** Spectacle de **KIRO**
- 11 h à 18 h** Zone familiale avec activités variées!
- 13h à 18h** Tatouage au airbrush
- 13h** Tournoi de pétanque
- 19h** Spectacle de **SANDMAN** le fascinateur  
(fils de Messmer)
- 20h30** Spectacle musical de **LEMAY PIS SA GANG**  
1<sup>ère</sup> partie: **FRANCO**
- 22h** Feux d'artifice présentés par  
Royal Pyrotechnie
- 22 h 30** Spectacle musical de **LEMAY PIS SA GANG**  
2<sup>e</sup> partie: **110% BOB BISSONNETTE**
- 1 h** Fermeture du site



LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC À SAINT-PIE EST ORGANISÉE PAR LE SERVICE DES LOISIRS, EN COLLABORATION AVEC UN COMITÉ DE PRÉCIEUX BÉNÉVOLES :  
SYLVAIN ST-PIERRE, ÉRIC DUBREUIL, LAURENT RENARD, HÉLÈNE BRISEBOIS, ANNIE RAGINE ET JULIE NICOLAS.


**PETIT RAPPEL**

# FÊTE NATIONALE



CANTINE et bar SUR PLACE



CHIENS INTERDITS SUR LE SITE



IL EST INTERDIT D'APPORTER VOS PROPRES CONSOMMATIONS



AUCUN CONTENANT EN VERRE AUTORISÉ SUR LE SITE



LE TERRAIN DES LOISIRS EST UN ESPACE SANS FUMÉE

**LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC À SAINT-PIE EST POSSIBLE GRÂCE À LA GÉNÉREUSE CONTRIBUTION D'ENTREPRISES LOCALES ET RÉGIONALES.**



## TOURNOI AMICAL DE PÉTANQUE

de la St-Jean Baptiste,

SAMEDI  
**LE 22  
JUN  
2024**

- ★ **Inscription** : 10 h 30 à 12 h
- ★ **Début du jeu** : 13h
- ★ **Coût d'inscription** : 5 \$ (argent comptant)
- ★ Pavillon des loisirs (165, rue Lacasse)

### INFORMATIONS

Paul Ravenelle 450 772-5131

Apportez vos boules de pétanque. TOUT LE MONDE EST INVITÉ À Y PARTICIPER!

**LES 22 ET 23 JUN**

# TOURNOI DE BALLE DE RUES

Organisé par Sébastien Pinard

### Inscriptions et informations

sebastien.pinard@cssh.gouv.qc.ca

### Envoyer les informations suivantes :

- Votre nom
- Votre rue
- Votre téléphone

**Tarif** : 25 \$ par joueur. Tous les profits seront versés aux clubs sportifs de l'école au Cœur-des-Monts de Saint-Pie (basketball, hockey, futsal et autres activités sportives).

**Date limite des inscriptions :**  
vendredi 14 juin



## PROGRAMMATION DES ACTIVITÉS



### PROGRAMMATION JEUNESSE ET FAMILIALE

À APPORTER



Activités	Dates	Horaires	Lieux	Nombre de cours	Prix résident	Nombre de personnes
<b>Karaté* Parent enfant</b> Sensei Patrick Desrosiers	<b>Du 18 juin au 20 août</b> Pause 30 juillet	Mardi 19 h à 20 h 30	Parc des loisirs En cas de pluie : Pavillon (salle miroir)	9	108 \$	Min. : 12 Max. : 40
<b>Karaté libre*</b> Sensei Patrick Desrosiers	<b>Du 20 juin au 22 août</b> Pause le 1 <sup>er</sup> août	Mardi 19 h à 20 h 30		9	108 \$	Min. : 12 Max. : 20

**\*Pour tous les cours de karaté :**

- Les adultes sont les bienvenus
- Des frais supplémentaires sont à prévoir pour les passages de ceinture.

- Kimono et équipement non inclus (doit être acheté auprès du professeur)
- Un rabais de 10 \$ sera offert à l'inscription de 2 cours de karaté pour une même personne.

### PROGRAMMATION ADULTE

À APPORTER



Activités	Dates	Horaires	Lieux	Nombre de cours	Prix résident	Nombre de personnes
<b>Cuisses abdos fessiers</b> Par Amélie Martin	Du 1 <sup>er</sup> juillet au 19 août Pause le 29 juillet	Lundi 19 h 30 à 20 h 30	Parc des loisirs	7	53 \$	Min. : 10 Max. : 25
<b>Essentrics Stretching</b> Par Amélie Martin	Du 25 juin au 20 août Pause le 30 juillet	Mardi 9 h à 10 h	En cas de pluie : Pavillon (salle miroir)	8	60 \$	Min. : 7 Max. : 25
<b>Mise en forme</b> Par Amélie Martin	Du 27 juin au 22 août Pause le 1 <sup>er</sup> août	Jeudi 9 h à 10 h		8	60 \$	Min. : 7 Max. : 25
<b>Club marche et course + tonus</b> par Amélie Martin	Du 27 juin au 22 août Pause le 1 <sup>er</sup> août	Jeudi 19 h à 20 h	Parc des loisirs En cas de pluie : salle multifonctionnelle à la biblio	8	60 \$	Min. : 7 Max. : 25
<b>*Nouveauté</b> Abonnement cours d'Amélie	Les cartes vous donneront le nombre de cours choisi. Vous aurez accès à tous les cours offerts par Amélie durant la session été. Elles seront produites tous les lundis matin et disponibles au Pavillon des loisirs le soir même. Une fois la carte d'abonnement remise, l'utilisateur en a la pleine responsabilité. Les abonnements sont valides à partir de la date d'achat jusqu'à la fin de la session d'été, soit le 23 août 2024. Au-delà de cette date, les séances non utilisées ne pourront pas être reportées à la session suivante ni remboursées.			5	50 \$	
				10	100 \$	
<b>Pickleball libre</b>	12 juin au 21 août Pause 26 juillet et 3 août	Mercredi 18 h 30 à 20 h 30	Centre sportif		3\$ à la fois	

**INSCRIPTIONS** au [www.villest-pie.ca](http://www.villest-pie.ca) / **INFOS** : 450 772-2488 poste 227 Courriel : [coordo.loisirs@villest-pie.ca](mailto:coordo.loisirs@villest-pie.ca)

**PÉRIODE D'INSCRIPTIONS :**

À partir du 21 mai 10 h via notre plateforme en ligne Qidigo.

**PAIEMENT :**

- Le paiement est obligatoire pour procéder à l'inscription. Le reçu de transaction fera office de confirmation d'inscription. Nous communiquerons avec vous uniquement si le cours est annulé.
- Inscription en ligne : carte de crédit et débit préautorisé
- Inscription en personne : Débit, argent et chèque (durant les heures d'ouverture de l'hôtel de ville.)

**ANNULATION :**

Le Service des loisirs se réserve le droit d'annuler ou de modifier l'horaire d'une activité sans avis préalable. Un nombre minimal de participants est requis pour démarrer les activités.

**REMBOURSEMENT :**

Si vous annulez votre inscription avant la date de début du cours, des frais d'administration de 10 \$ seront retenus de votre paiement. Si vous désirez abandonner un cours alors qu'il a débuté il est possible de le faire 2 jours ouvrables avant le 2<sup>e</sup> cours. Dépassé ce délai, aucun remboursement ne sera possible, sauf sur présentation d'une preuve médicale démontrant l'impossibilité de pouvoir continuer à participer. Dans ces 2 cas, le montant des cours non suivis sera remboursé, mais des frais d'administration de 10 \$ vous seront imposés. Toute demande de remboursement devra être faite au courriel suivant : [coordo.loisirs@villest-pie.ca](mailto:coordo.loisirs@villest-pie.ca) / En cas de paiement en ligne par débit préautorisé refusé, des frais de 25 \$ s'appliqueront. Un délai de quelques jours est à prévoir pour la confirmation des fonds.

**DES FRAIS DE 25 % SERONT AJOUTÉS POUR LES NON-RÉSIDENTS**



**INSCRIPTIONS EN COURS...**

**19-20-21  
AOÛT 2024**

# CAMP SPORTS

AVEC SONIA GIROUARD,  
SÉBASTIEN PINARD ET KEVIN VALCOURT,  
enseignants en éducation physique  
En partenariat avec le Service des loisirs  
de la Ville de Saint-Pie

## INSCRIPTIONS

Dès le **6 mai à 10h**, via notre plateforme d'inscription Qidigo

**HORAIRE | De 8 h à 15 h**

**SERVICE DE GARDE EN OPTION | 15 h à 17 h**

Il faut un minimum de 20 enfants pour ouvrir le service de garde.

*Retards : à partir de 17 h 05, des frais de retard s'appliqueront, à raison de 5 \$ par enfant par tranche de 5 minutes.*

## LIEU

Lieu d'accueil (arrivées et départs) : Centre sportif et culturel (50, rue Garneau).

Dans la journée, les groupes se déplaceront au terrain des loisirs selon la température.

## COÛTS

- Minimum de 60 jeunes pour que le camp ait lieu.
- Forfait 3 jours\* : 75 \$ incluant le mercredi dîner pizza
- Forfait 1 jour : 30 \$
- Forfait 1 jour (incluant le mercredi dîner pizza) : 35\$
- Service de garde : 7 \$ par jour

## RABAIS FAMILLE!

Rabais de 5 \$ sur l'inscription du 2<sup>e</sup> enfant et plus d'une même famille, valide uniquement sur le forfait 3 jours.

## MODALITÉS DE PAIEMENT

Paieement en ligne par Qidigo: Interac, Visa ou Mastercard

## REMBOURSEMENT

Aucune demande de remboursement ne sera acceptée **après le 9 août 2024**. Seules exceptions : la place est déjà comblée par un autre enfant sur la liste d'attente ou sur présentation d'un papier médical. Des frais de 10 \$ seront appliqués. Aucun remboursement ne sera effectué pour un enfant qui doit rester à la maison en raison de symptômes s'apparentant à une pathologie infectieuse.

## INFOS PERTINENTES

- Les enfants devront apporter un dîner froid, des collations et une bouteille d'eau.
- Habillement et chaussures de sport exigés.

## CRITÈRES DE PARTICIPATION

- Avoir fréquenté l'école au Cœur-des-Monts, pour l'année scolaire 2023-2024.
- L'enfant doit bien fonctionner en grand groupe.
- L'enfant doit avoir un intérêt pour le sport.

**POUR PLUS D'INFORMATIONS, CONTACTEZ LE SERVICE DES LOISIRS AU 450 772-2488, POSTE 236 OU COORDO.LOISIRS@VILLEST-PIE.CA**

**GRATUIT**



**Pêche  
en herbe**



**SESSION 1** 7 juin 19h00 à 21h00  
et 8 juin 9h00 à 10h00 ou

**SESSION 2** 8 juin 9h00 à 11h00 ou

**SESSION 3** 8 juin 10h00 à 12h00

Au Club de Chasse et pêche Maska Inc. au 1102 route Guy, Saint-Dominique pour le cours théorique et à la descente de bateaux de Saint Saint-Pie pour la pêche.

Inscription : par courriel à [peche@ccpmaska.club](mailto:peche@ccpmaska.club) . Veuillez indiquer le bloc désiré.

Tout est fourni, veuillez uniquement apporter une veste de sauvetage pour votre(vos) enfant(s). Vous pouvez amener votre propre canne à pêche.

Le 7 et 8 juin prochain, le club de chasse et pêche Maska Inc. offrira le programme pêche en herbe. La session 1 est un cours de pêche destiné aux adultes ou enfants plus vieux. Les session 2 et 3 sont destinées aux enfants de 6 à 17 ans. Les enfants qui suivront la partie théorique et pratique auront un certificat de pêche valide jusqu'à leur majorité ainsi qu'un cadeau.



## VIE COMMUNAUTAIRE

### INSCRIPTIONS

# LIGUE DE PÉTANQUE

**TOUS LES MARDIS À 19 H**

INSCRIPTION AVANT 18 H 45

**POUR INFORMATION**

PAUL RAVENELLE 450-772-5131



## INSCRIPTION CATÉCHÈSE PAROISSIALE (DÈS L'ÂGE DE 8 ANS)



La catéchèse c'est la formation donnée aux enfants qui se préparent à recevoir les sacrements d'initiation à la vie chrétienne. Ces sacrements sont ceux du pardon, la première communion et la confirmation.

C'est une catéchèse plus structurée, plus encadrée, qui s'échelonne dans le temps et est ponctuée par des rites vécus dans la communauté. Le rôle de la catéchèse, c'est de proposer des chemins pour se rapprocher du Christ et ainsi faire l'apprentissage de la vie chrétienne dans toutes ses dimensions.

Le rôle de la catéchète, c'est d'animer et d'accompagner un petit groupe de jeunes dans leur cheminement spirituel. Cette personne est accompagnée tout au long du parcours par l'équipe de responsables de la catéchèse.

### NOUVELLE PROCÉDURE POUR LES INSCRIPTIONS



→ **RENDEZ-VOUS SUR NOTRE SITE INTERNET  
CATECHESE.CA (SANS ACCENT)**

Vous y trouverez un lien pour compléter en ligne l'inscription de votre enfant.

**DATE LIMITE D'INSCRIPTION LE 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE**



## VENTE DE PARTAGE

**À partir du 20 mai**, il vous sera possible de venir nous porter vos dons pour notre vente de partage annuel.

**CHAQUE LUNDI DE 18 H30 À 19 H**

nous serons présent pour la collecte de vos dons au garage du presbytère.

Pour nous contacter en dehors de nos disponibilités veuillez téléphoner à

**Karmen au 450-772-1052**

**LE 22 AVRIL** a eu lieu pour la première fois, une activité pour le jour de la terre. Cette activité a été organisé par le club Unis-Vert. Les jeunes en démarche de Confirmation ont été invités à participer à cette activité.

***Merci à l'Érablière de la colline d'or pour la délicieuse  
tire sur la neige que nous avons pu déguster.***



**JOUR DE  
LA TERRE**



## CHEVALIERS DE COLOMB

Aucune activité n'aura lieu pour la saison estivale!



## CENTRE DE LA FAMILLE ST-PIE

70 av. Saint-François, Saint-Pie  
450 772-6828  
www.centredelafamillestpie.com  
Surveillez notre page



### HORAIRE ESTIVAL

L'horaire estival débutera **lundi 25 juin jusqu'au lundi 26 août**. Le camp de jour et la halte-garderie micro-rafale seront les seules activités planifiées.

### FERMETURE ÉTÉ

Nous serons fermés durant les semaines de la construction soit **du 22 juillet au 2 août**.

*Bon été à tous!*



**301C, RUE NOTRE-DAME,  
COUR ARRIÈRE RUE ROY**

Johanne St-Pierre : **450 772-5574**  
Local les mardis : **450 772-5333**

### LA BOUTIQUE EST OUVERTE :

Le premier samedi de chaque mois de 9 h à midi /  
Tous les mardis de 13 h à 16 h - Sur appel

Nous avons beaucoup d'**articles à prix modique** comme vaisselle, articles de sports, jouets, vêtements pour enfants et adultes, habits de neige, bottes, souliers, livres, jeux de société, meubles, cadres, etc.

Veillez prendre note que la **section «boutique» est ouverte à tous**. Les profits vont pour l'aide alimentaire. En tout temps, sacs verts pour 6\$.



**POUR LES DONS DE MEUBLES ET GROS ARTICLES,  
APPELER AVANT DE VOUS RENDRE**

## LES FORMATIONS EN ADMINISTRATION

Le domaine de l'administration est vaste et on y retrouve une multitude de professions distinctes. Nombreuses sont les formations offertes dans ce secteur, tant dans les écoles professionnelles, au cégep et à l'université. Les personnes qui ont le sens de l'organisation et qui aiment travailler avec méthodologie dans un environnement contrôlé trouvent leur compte dans ce secteur.

Au niveau professionnel, nous retrouvons les formations en secrétariat, en comptabilité, en vente-conseil ainsi qu'en soutien informatique. L'obtention d'un diplôme d'études professionnelles (DEP) dans l'un de ces programmes ouvrent grandes les portes à l'emploi.

Que ce soit auprès des entreprises privées, gouvernementales ou parapublic, les compétences acquises et développées à l'école peuvent être transférées d'un lieu de travail à un autre.

**Saviez-vous qu'il n'est pas essentiel d'avoir un diplôme d'études secondaires (DES) pour accéder à la formation professionnelle?**

Différentes conditions d'admissions et préalables sont acceptés afin de favoriser la poursuite des études chez les adultes. Pensons notamment au test de développement général (TDG) qui est un moyen rapide pour accéder à un DEP.

Cet article vous donne envie d'aller plus loin dans votre réflexion vers un retour aux études? Vous pouvez faire appel aux services d'une conseillère en information scolaire et professionnelle gratuitement grâce à SARCA Mobile. Audrey peut se rendre au bureau municipal de votre municipalité afin d'explorer votre projet scolaire ou professionnel. Communiquez directement avec elle.

### AUDREY GATINEAU

conseillère en information scolaire & professionnelle

450-773-8401 poste 6731  
audrey.gatineau@cssh.gouv.qc.ca  
Audrey Gatineau Sarca





## FIERTÉ DE SAINT-PIE



### RÉSULTAT DE NOS ATHLÈTES AU 33<sup>E</sup> CHAMPIONNAT RÉGIONALE KYOKUSHIN À MONTRÉAL SAMEDI LE 20 AVRIL

Chantal Héroux 3<sup>e</sup> place kata, Romain Bouchard 1<sup>er</sup> place kata, Alice Bonin 2<sup>e</sup> place kata et 2<sup>e</sup> place combat, Elizabeth Jourdain 1<sup>er</sup> place combat et 3<sup>e</sup> place kata, Laurence Martel 2<sup>e</sup> place combats, Étienne Bonin 2<sup>e</sup> place combats, Jimmy Desrosiers 3<sup>e</sup> place kata élite, Patrick Desrosiers 2<sup>e</sup> place kata.

**Bravo à tous!**



Numéro 15 Coralie Bessette / numéro 5 Laurie Bousquet

Deux st-piennes ont réussi à se hisser aux provinciaux de basketball de la division benjamine D2. Il s'agit de **Coralie Bessette et de Laurie Bousquet**. Elles ont évolué dans l'équipe Drakkar de la Polyvalente Hyacinthe Delorme.

Le mois passé, elles ont eu la chance de participer aux provinciaux. Malheureusement, elles se sont inclinées en quart de final. Elles sont très fières de leur expérience et la Ville de Saint-Pie est fière d'elles aussi!

**Bravo les filles, continuez vos beaux efforts!**



**L'ARTERRE**  
Accompagner · Jumeler

**Votre service de maillage pour faciliter l'accès au monde agricole**



### Propriétaire

Vous êtes propriétaire?  
Vous disposez de parcelles ou d'actifs disponibles pour la relève ou encore vous souhaitez transférer ou louer votre ferme?



### Aspirant-agriculteur

Vous projetez vous établir en agriculture?  
Vous recherchez une terre ou une ferme pour développer votre projet?

Agente de maillage:  
Amélie Tremblay : 450 774-3141, poste 3144  
atremblay@arterre.ca

**arterre.ca**



**fadoq SAINT-PIE**  
301 rue Notre-Dame

**CARTES** Tous les **mardis 13h30** de septembre à juin

**BINGO** Le **3<sup>e</sup> lundi du mois à 19h** (18 ans +).

**LOCATION SALLE** Il vous est possible de louer notre salle pour vos événements avec ou sans repas. Contactez Grégoire au 450 779-1260

Pour de l'information au sujet du bingo, contactez **Johanne au 450 230-1395** ou **Anne-Marie au 450 772-2186**.  
Pour renouveler la carte de membre, communiquez avec **Jacqueline au 450 772-5226**.

*Bienvenue à tous !*

**CERCLE des fermières**

La rencontre du mois de juin aura lieu  
**LE 12 JUIN 2024** au **301 rue Notre-Dame**  
et le thème de notre rencontre sera l'assemblée annuelle.

**VOUS ÊTES INVITÉES A Y PARTICIPER. VOTRE PRÉSENCE SERA APPRÉCIÉE.**

*Bienvenue à toutes !*

**CENTRE DE BÉNÉVOLAT DE SAINT-HYACINTHE**  
(remplace anciennement la Popote Roulante)

**SERVICE DE REPAS CHAUDS CUISINÉS LE MATIN MÊME**  
le mardi et / ou le jeudi, entre 11 h 30 et 12 h 30

Toutes les personnes de 65 ans et plus ou les personnes en convalescence, en perte d'autonomie peuvent bénéficier du service de façon temporaire ou prolongée. En plus d'alléger la corvée de repas, c'est une façon de se faire un cadeau ou d'en offrir un à un ami, un parent ou un voisin.

**Des certificats-cadeaux sont disponibles.**

POUR INFORMATION OU COMMANDER  
**450-773-4966** POSTE 35

**NOS ORGANISMES LOCAUX**

	<b>CATÉCHÈSE</b> Mme Karmen St-Pierre	450 772-1052
	<b>ENTRAIDE ST-PIE</b> M. Claude Cloutier (mardi) Mme Johanne St-Pierre	450 772-5333 450 772-5574
	<b>CENTRE DE LA FAMILLE ST-PIE</b>	450 772-6828
	<b>FADOQ</b> Mme Jacqueline Therrien Lachance	450 772-5226
	<b>CERCLE DE FERMIERES</b> Mme Thérèse Sansoucy	450 772-2741
	<b>CENTRE DE BÉNÉVOLAT DE ST-HYACINTHE</b>	450 773-4966 #35
	<b>CHEVALIERS DE COLOMB CONSEIL 2958</b> M. Patrice Caya	450 772-6349
	<b>LIGUE DE BALLE FÉMININE</b> Mme Ariane Beaudry	450 388-0089
	<b>CHORALE ST-PIE</b> Mme Roseline Poirier	450 772-2440
	<b>LIGUE DE BALLE DU VENDREDI</b> M. Claude Clavet	450 502-2778
	<b>CONSEIL DE LA FABRIQUE DE LA PAROISSE SAINT-PIE</b> Secrétariat	450 772-2440
	<b>LIGUE DE PÉTANQUE</b> Paul Ravenelle	450 772-5131



# Votre Calendrier - Juin 2024

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
						<b>1</b> ENTRAIDE ouvert 9 h à 12 h
<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>7</b>	<b>8</b> VENTES DE GARAGE AUTORISÉE
		<b>CARTES</b> Fadoq <b>ENTRAIDE</b> ouvert 13 h à 16 h		<b>TRICOT-JASLETTE</b> Cercle des fermières <b>JEUX VARIÉS</b> Fadoq	Collecte de <b>MATIÈRES RECYCLABLES</b>	
<b>VENTES DE GARAGE 9 AUTORISÉE</b>	<b>10</b>	<b>11</b>	<b>12</b>	<b>13</b>	<b>14</b>	<b>15</b>
		<b>CARTES</b> Fadoq <b>ENTRAIDE</b> ouvert 13 h à 16 h	<b>RÉUNION MENSUELLE</b> Cercle des fermières	<b>TRICOT-JASLETTE</b> Cercle des fermières <b>JEUX VARIÉS</b> Fadoq	Collecte de <b>DÉCHETS</b>	
	<b>16</b>	<b>17</b>	<b>18</b>	<b>19</b>	<b>20</b>	<b>21</b>
	<b>BINGO</b> Fadoq	<b>CARTES</b> Fadoq <b>ENTRAIDE</b> ouvert 13 h à 16 h		<b>TRICOT-JASLETTE</b> Cercle des fermières <b>JEUX VARIÉS</b> Fadoq	Collecte de <b>MATIÈRES RECYCLABLES</b>	<b>FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC</b> à Saint-Pie
	<b>23</b>	<b>24</b>	<b>25</b>	<b>26</b>	<b>27</b>	<b>28</b>
	<b>BUREAUX MUNICIPAUX</b> Fermés	<b>DÉBUT DU</b> Camp Ouragan	<b>ENTRAIDE</b> ouvert 13 h à 16 h <b>CARTES ET SOUPER PÈRES ET MÈRES</b> Fadoq	<b>JEUX VARIÉS</b> Fadoq	Collecte de <b>DÉCHETS</b>	<b>29</b>
<b>30</b>						

O = Organique  
R = Recyclage  
D = Déchets

**CONSEIL MUNICIPAL**  
Séance à 19h

